

**SECTION CNU CRIMINOLOGIE : DANS L'ETAT ACTUEL, C'EST NON !**

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé unilatéralement de créer *ex nihilo* la section 75 du CNU de « criminologie ». Le champ d'étude de la « criminologie » est au croisement de multiples disciplines.

S'il était mené à son terme, ce coup de force du gouvernement bouleverserait la composition et le fonctionnement de plus d'une dizaine d'autres sections du CNU sans qu'elles n'aient été consultées de quelque façon, et en l'absence de toute concertation de la communauté scientifique et au-delà de la société. Cette décision fait l'unanimité universitaire contre elle. Elle a été vivement dénoncée par la CP-CNU (conférence permanente du CNU), par de nombreux représentants de disciplines concernées par ce thème transversal et par les sociétés savantes. Un sujet de cette nature et, plus généralement, les frontières entre spécialités en perpétuelle évolution, nécessitent de mener à son terme l'ensemble des réflexions collectives et scientifiques. La voix et les travaux des universitaires et scientifiques concernés ne peuvent être ainsi niés.

Cette création intervient cinq mois seulement après les élections pour renouveler les membres élus des sections CNU et après la désignation, dans des conditions déplorables, par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des membres nommés. Par conséquent, ceux qui seront en charge du recrutement et des promotions dans cette nouvelle section seront exclusivement nommés par le ministre, ce qui renforce le caractère autoritaire de cette décision.

**Le SNESUP condamne une méthode qui rompt totalement avec la collégialité, le souci du pluralisme et la démocratie universitaire qui doivent être au centre de la gestion des carrières des enseignants-chercheurs.**

La manœuvre politique prime sur toute considération scientifique : alors que les dérives sécuritaires du gouvernement marquées notamment par de multiples attaques contre les immigrés et les

libertés s'accroissent, le ministère force une fois de plus le passage malgré les sévères critiques des communautés scientifiques et des associations concernées. Imposée au forceps, cette création résulte des pressions d'un petit groupe d'influents conseillers de l'Élysée, dont Alain Bauer, ou du ministre de l'Intérieur en prise directe avec des intérêts économiques liés à la « sécurité » qui ont court-circuité le débat nécessaire.

Alors même que la section n'est pas encore finalisée (corps électoral non constitué, nomination des membres non effectuée), des postes de maîtres de conférence et de professeurs sont publiés en section 75 (par ex poste MCF n° 0615), rattachés au sein du CNAM à un "pôle national de criminologie" dirigé par A. Bauer, en contournant toute la procédure habituelle de recrutement dans cet établissement et avec des comités de sélection dans lesquels les membres s'identifient comme relevant de la discipline "criminologie".

Le SNESUP condamne une opération qui, une fois de plus, attaque le service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche, indûment taxé de conservatisme. Il exige que l'imposture scientifique, constituée par la création de la 75<sup>ème</sup> section du CNU dont l'objet relève plus des politiques actuelles de « sécurité » que de la « criminologie », laisse immédiatement la place à un vaste débat avec les communautés concernées. Pour laisser le débat s'instaurer dans des conditions sereines, l'arrêté créant la section 75 doit être annulé.

**En l'absence de ce débat, les conditions requises pour la constitution d'une nouvelle section du CNU ne sont pas remplies, et le SNESUP considère cette démarche comme illégitime. Dans sa logique de condamnation, il appelle les collègues à refuser les injonctions ministérielles en ne s'inscrivant pas dans cette section et en s'opposant à la publication d'emplois dans celle-ci.**

**DERNIERE LIGNE DROITE POUR VOTER POUR LES CANDIDATS SNESUP-SNCS  
AUX ELECTIONS AU COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
Les votes doivent parvenir AVANT LE 17 AVRIL 2012**

Listes, professions de foi et modalités pratiques de vote : <http://www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3820>

| Date élections | Université      | CA collège A – Participation | CA collège A : % voix* | CA collège A nb de sièges | Collège B – participation | CA collège B : % voix* | CA collège B nb de sièges | Nb de listes CA          | Total élus CA |
|----------------|-----------------|------------------------------|------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------|
| 22/03/2012     | Lille 2         | 77,51%                       | 9,00%                  | 0 sur 7                   | 55,54%                    | 18,00%                 | 1 sur 7                   | 3 listes A<br>4 listes B | 1             |
| 27/03/2012     | Montpellier 3   | 85,12%                       | 71,00%                 | 6 sur 7                   | 74,76%                    | 78,00%                 | 6 sur 7                   | 2                        | 12            |
| 27/03/2012     | Savoie          | 89,40%                       | 11,80%                 | 0 sur 7                   | 84,29%                    | 27,10%                 | 1 sur 7                   | 3                        | 1             |
| 27/03/2012     | Littoral (ULCO) | 91,17%                       | -                      | liste<br>invalidée        | 76,30%                    |                        | 1 sur 6                   | 1 liste A<br>3 listes B  | 1             |
| 03/04/2012     | Paris-Sud       | 50,20%                       | 49,00%                 | 1 sur 7                   | 44,00%                    | 60,00%                 | 6 sur 7                   | 2                        | 7             |
| 03/04/2012     | La Rochelle     | 88,00%                       | -                      | liste<br>invalidée        | 71,20%                    |                        | 6 sur 7                   | 2                        | 6             |
| 03/04/2012     | Montpellier 2   |                              | 52,99%                 | 6 sur 7                   |                           | 40,17%                 | 1 sur 7                   | 3                        | 7             |
| 05/04/2012     | Paris 1         |                              | 57 %                   | 6 sur 7                   |                           | 63 %                   | 6 sur 7                   | 2                        | 12            |

(\*) listes SNESUP ou impliquant le SNESUP sur des professions de foi s'opposant à la logique de la loi LRU

« IDEX: non à l'EXclusion ! Pas de signature des conventions ! »

Signer et faire signer massivement la pétition <http://www.idex-non-a-l-exclusion.org/petition/index.html>